MAROL'INFOS

Bulletin d'information - n°163– avril/mai 2021



LE MOT DU MAIRE

Ce mercredi 19 mai marquait la première étape du déconfinement. Les commerces dits « non-essentiels » ont désormais rouvert leurs portes. Les terrasses des commerçants marollais devraient, elles aussi, retrouver l'animation des beaux jours, en dépit d'une météo incertaine.

Les associations ont partiellement repris leurs activités. Seuls les enfants sont concernés à l'heure actuelle. Les adultes devront encore attendre le 9 juin.

La levée graduelle des restrictions permet même d'envisager la tenue d'événements en extérieur. Fête de la musique, brocante et bal du 14 juillet sont d'ores et déjà au programme. Gageons que d'autres dates s'ajouteront au calendrier festif, permettant de retrouver cette « normalité » qui nous fait tant défaut depuis plus d'un an.

Malgré la crise, élus et agents communaux œuvrent au maintien des services et à la réalisation des projets : après l'enfouissement des réseaux et la rénovation du foyer rural, c'est la maison pour tous qui connaîtra une cure de rajeunissement.

Nous pouvons également compter sur la contribution des Marollais : une boîte à livres a fait son apparition près de l'église. Je remercie chaleureusement François pour cette bien belle initiative.

Le Maire
Julien Poireau

DANS CE NUMÉRO



Conseil municipal : p 2 et 3



Ecole maternelle : p 6



Associations : p 7

Compte rendu du conseil municipal

Du jeudi 25 mars 2021—20h30

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés **approuvent les décisions suivantes à l'unanimité des membres présents et représentés.**

- Le compte de gestion (CG) 2020 dressé par Mme le receveur principal de la Trésorerie de Montereau comme suit.

Excédent d'investissement :	21 491.05€
Excédent de fonctionnement :	175 471.03€
Résultat global (excédent) :	196 962.08€

- Le compte administratif (CA) 2020

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	697 438.87€
Recettes :	718 929.92€
Résultat 2019 reporté :	37 302.49€
Excédent avant RAR :	58 793.54€
Reste à réaliser en dépenses :	188 300.00€
Reste à réaliser en recettes :	87 300.00€

Soit un déficit de clôture d'investissement de 42 206.46€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 521 546.63€
Recettes :	1 697 017.66€
Résultat 2018 reporté	135 066.24€

Soit un excédent de clôture de fonctionnement de 310 537.27€

L'affectation du résultat 2020 est comme indiqué ci-dessous :
42 206.46€ à l'article 1068 des recettes d'investissement au budget primitif 2021
268 330.81€ à l'article 002 des recettes de fonctionnement au budget primitif 2021
58 793.54€ à l'article 001 des recettes d'investissement au budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement :	1 876 830.81€
Section d'Investissement :	897 874.49€

- Le maintien des taxes pour 2021 comme suit :

Taxe d'habitation	12.82%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,61%

Il est à noter que la part départementale de 18% est ajoutée à la part communale inchangée de 10.61%.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32.03%

- Les subventions aux associations :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VOTEES
A.P.C.M	1 000.00
A.S.M.	12 800.00
AMIS DE L'ECOLE	1 000.00
MAROLLES EN SCENE	1 400.00
ANCIENS COMBATTANTS	250.00
CLUB DE L'AMITIE	900.00
COMITE DES FETES	2 000.00
DOUBOUT ANSANM	1 000.00
PRE MAROLLAIS	500.00
ATELIER DE BRODERIE	350.00
AMICALE ANCIENS MARINS	50.00
TOTAL	**21 250.00**



- L'adhésion de la commune de Diant au Syndicat du SITCOME

Informations :

Motion caserne des sapeurs-pompiers : Le Maire informe que suite à la présentation du 08 mars 2021 à la Communauté de Communes du Pays de Montereau relative à l'installation d'une nouvelle caserne sur la ville de Montereau, bons nombres d'interrogations ont été relayées par les Maires du Pays de Montereau. En réunion de l'Amicale des Maires, il a été décidé de rédiger une motion à l'attention du Préfet, du président du département et de la présidente du SDIS 77. Il est proposé au conseil de s'associer à la motion et montrer que les marollais souhaitent être informés des échanges sur ce dossier.

Chauffage de l'église : Marie-Rose Tassel souhaite connaître l'avancement du dossier relatif au chauffage de l'église. Frédéric Fontaine répond être en attente de nouveaux devis tenant compte du changement de norme en 2021.

Pièges à frelons : Marie-Rose Tassel réitère l'information que nous sommes dans la saison où il convient de mettre en place ces pièges. Le Maire prend bonne note mais ajoute que nous faisons face à d'autres préoccupations chronophages comme la situation de crise sanitaire dans les écoles.

Ecoles et crise sanitaire : Laurie Lecoustre relaie elle aussi la situation préoccupante et compliquée au quotidien dans les écoles. De nombreuses classes ferment chaque jour en Seine-et-Marne et une vaccination pour les enseignants est annoncée entre mi et fin avril.

Il est difficile de se projeter et la gestion s'avère difficile, y compris pour les services annexes que sont la cantine et la garderie.

City stade : Le maire informe de rencontres avec des entreprises concernant ce projet qui était dans le programme électoral, Dominique Guérard, Laurie Lecoustre et Jean-Brice Pellerin annoncent leur volonté de travailler sur le dossier.

Projet d'aménagement Chemin de la Vigne : Le Maire informe que la décision du 15 mars d'instaurer un périmètre de sursis à statuer sur la zone a pour nécessiter de se réunir avec le bureau d'études associé EU Créal avant d'envisager une nouvelle réunion avec l'aménageur, Loticis.

Sitcome et Maison de la mobilité : Jean-Pierre PAVIOT informe que les travaux de la Maison de la Mobilité vont débuter.

Points d'Apport Volontaires : Des essais de mise en fonctionnement vont avoir lieu (ont donc eu lieu compte tenu du délai de rédaction du compte rendu) et les conteneurs sur le parking Saint Georges ont été retirés.

Compte rendu du conseil municipal

Du jeudi 20 mai 2021—20h30

Le compte-rendu en date du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.
Les membres du Conseil Municipal **approuvent les décisions suivantes à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Mise en place des astreintes pour les Services Techniques :

Le Maire présente le projet de mise en place des astreintes pour les Services Techniques, ledit projet a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 06 avril 2021.
Par astreintes, il est entendu qu'il s'agit d'assurer une éventuelle intervention lors d'événements climatiques sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, tempête, etc.), de manifestations particulières festives, ou de dysfonctionnements dans les locaux communaux, équipements sur l'ensemble du territoire communal.

Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne :

Le Maire détaille les missions optionnelles qui font partie intégrante de la convention. Il s'agit notamment d'un partenariat à travers des modules d'informations en lien avec la législation en matière de ressources humaines dans la Fonction Publique Territoriale.

Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection/pièges photographiques pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets :

Le Maire explique le dispositif d'utilisation de dispositif de la vidéoprotection / des pièges photographiques dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages de déchets.

Informations :

Mme CEVERO Isabelle réitère les **nuisances sonores** provoquées par des aboiements de chiens et chants de coqs.
M. PAVIOT Jean-Pierre informe que les **travaux d'enfouissement des réseaux** vont débuter en septembre au niveau de la Rue de la Mairie, rue de l'Eglise et ruelle Lault.
M. MILANO Frédéric souhaite savoir si **la fibre** sera bientôt déployée Route de Bray et autres zones non encore couvertes de la commune. Sans qu'il y ait de date précise à annoncer, **le Maire** informe d'une réunion à la CCPM avec des représentants de SFR et les communes du territoire de Montereau, le 31 mai.
Monsieur le Maire explique qu'une **convention de Période de Préparation au Reclassement** a été signée avec un agent afin qu'elle bénéficie d'un accompagnement au reclassement sur un autre poste. Ainsi, l'agent effectue un stage à l'accueil de la mairie de Cannes-Ecluse pour une durée de 3 mois.
M. FONTAINE Frédéric informe que les travaux de la Maison Pour Tous vont débuter après la procédure d'appels d'offres puisque la commune a eu **confirmation de la subvention DSIL RELANCE** à hauteur de 80%.
Il ajoute que le **SIRMOTOM** a modifié son règlement intérieur fixant les **conditions d'accès aux déchetteries**. En effet il convenait de limiter l'accès aux déchetteries les week-ends aux professionnels, associations à but non lucratif et administrations afin que les particuliers puissent davantage profiter des déchetteries.
M. le Maire informe que dans le cadre du **projet photovoltaïque**, c'est l'entreprise URBASOLAR qui a été retenue. Il détaille les retombées techniques et financières d'un tel projet sur les communes de Marolles-sur-Seine et Misy-sur-Yonne.
Il ajoute qu'une demande de faisabilité d'**emplacement TAXI** sur la commune a été formulée. La personne intéressée peut donc si elle le souhaite faire les démarches.
En ce qui concerne **la Poste**, la commune devrait perdre une autre demi-journée d'ouverture à l'automne. Le Maire a demandé à ce qu'il ne s'agisse pas du mercredi matin, ni du samedi matin.
M. GUERARD Dominique informe des avancées de la préparation de la manifestation festive et musicale des 19 et 20 juin 2021. Une réunion programmée le 07 juin permettra de coordonner les temps forts de cette animation.
Mme FARGE Adeline précise que la Boîte à Livres située à proximité de l'Eglise a été réalisée par François PAVIOT et que les Services Techniques ont réalisé un escargot floral dans la cour de la mairie.
Mme LAURIÉ Véronique et **M. Dalibon Michel** demandent si un entretien plus régulier du cimetière pourrait être fait car l'herbe pousse. Photos à l'appui, **Mme FARGE Adeline** montre que le cimetière a été complètement désherbé le 07 mai 2021 et que les conditions climatiques expliquent peut-être cette repousse rapide.

ATTENTION AUX BRUITS

Arrêté municipal N°2021-58

Les bruits de voisinage sont réglementés par l'arrêté préfectoral n°19/ARS41SE relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de Seine et Marne du 23/09/2019.

Les travaux à caractère privé de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

· Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

· Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

· Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00





LA SURPRISE EST DÉVOILLÉE !

Depuis quelques semaines, certains ont été intrigués par un gros point d'interrogation posé au pied de l'église, sous la ramure des arbres.

C'était pour indiquer que quelque chose allait arriver sur le site. Le mercredi 12 mai 2021, une magnifique boîte à livres a remplacé la pancarte!

La nouvelle équipe municipale avait dans son programme la promotion de ce type d'action.

Un jeune du village, François Paviot, a décidé pendant les différentes phases du confinement de s'atteler à la fabrication de la boîte. Il a réalisé un croquis puis a construit celle-ci à partir de planches récupérées sur des palettes. Seuls, le toit et les portes en plexiglas ont été achetés.

François tient à remercier Olivier Peuvrier, propriétaire du château de Motteux qui a fourni le tronc d'arbre sur lequel repose la boîte, Claude Tellier, métallier à Villeneuve-la-Guyard, qui a plié la plaque en métal du toit, Olivier Tassel, qui a fourni la machine à graver et les services techniques de la commune qui ont assuré le transport et la pose.

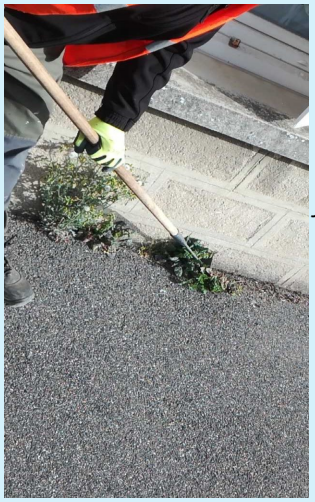
L'ensemble est du plus bel effet et nous invitons toutes les marollaises et les marollais à venir découvrir la boîte, à y apporter à l'occasion quelque roman ou bande dessinée, et ne pas hésiter à se plonger dans la lecture sur le banc d'en face.

La municipalité tient à féliciter François Paviot pour son initiative et la qualité de sa fabrication. Elle espère que d'autres marollais, jeunes ou moins jeunes auront aussi des idées et se lanceront dans la réalisation d'autres boîtes, différentes, avec d'autres matériaux et qui pourraient être installées par exemple vers le stade, la route de Bray ou la Croix de la Mission.

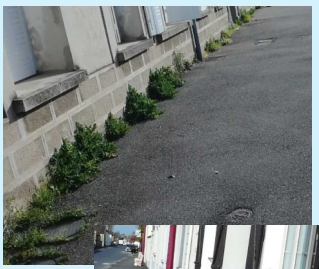


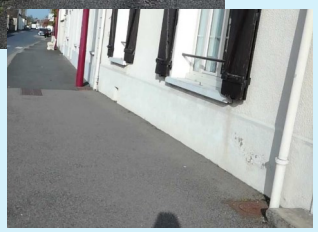
Mode de fonctionnement de la boîte à livres : Pour assurer le roulement des livres, les personnes qui viennent en prendre un, sont priées de le remplacer par un ou plusieurs autres.





L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS





Les propriétaires ou les locataires occupant des maisons situées en bordure de la voie publique, ont obligation de balayer ou de faire balayer, de désherber ou de faire désherber les trottoirs et caniveaux devant leurs maisons, magasins, cours, jardins, murs et autres emplacements afin de les maintenir constamment dans un parfait état de propreté.

L'arrêté municipal relatif aux mesures de propreté et de salubrité sur les voies ouvertes à la circulation publique est disponible sur le site ***www.marolles-sur-seine.fr***

MAROLLES AU FIL DES RUES

La rue Saint-Georges



La municipalité a choisi depuis de nombreuses années de donner aux nouvelles rues un nom de lieu plutôt que le nom d'une femme ou d'un homme illustre. Seuls ont échappé à ce principe mais c'était avant cette décision, la place Charles de Gaulle et l'allée Louis Braille.

Mais d'où viennent donc les noms de nos rues ? Nous vous proposons dans nos futures éditions de vous présenter à chaque fois une rue.



Commençons par la longue rue Saint-Georges.
Son nom vient de l'église Saint-Georges qui a été édifiée au IXème siècle et qui était la plus ancienne des deux églises qu'a comptées notre village.
Située à l'angle de la rue Saint-Georges et de la rue Lasnier, elle était l'église de l'ecclésiastique du plus haut rang du doyenné de Marolles, un des treize de l'archidiaconé de Sens L'église Saint-Georges était rattachée à l'abbaye Saint-Jean de Sens et appliquait la règle de Saint-Augustin.
Le plus ancien document concernant cette église date du XIIème siècle et évoque des transactions entre le collateur de l'abbaye Saint-Jean de Sens, l'abbé de Saint-Germain des Prés de Paris et l'archevêque de Sens.
Après l'érection de l'église Saint-Germain (celle actuellement dans le village) des conflits fréquents avaient lieu entre les deux paroisses. Un texte de 1192 officialise l'accord intervenu entre l'abbé Foulque de Saint-Germain des Prés et l'abbé de Saint-Jean de Sens. Ce texte stipule que dorénavant, l'église Saint-Georges serait réservée aux gentilshommes et à leurs domestiques, enterrés dans le cimetière contigu et l'église Saint-Germain aux autres habitants du village.



Ainsi, durant plusieurs siècles et jusqu'à la Révolution, Marolles a compté deux églises et deux paroisses. Cependant, le territoire de la paroisse Saint-Georges était tout petit et enclavé dans celui de la paroisse Saint-Germain.
L'église avait une forme de croix avec un transept et possédait un petit clocher effilé. La seule représentation que nous en ayons se trouve sur le retable du XVIIIème siècle situé dans le choeur de l'église Saint-Germain.
Désaffectée en 1791, elle a été vendue à la bougie le 19 pluviôse an 8 de la République française, (soit en 1800). Les deux premiers feux étant infructueux, elle a été attribuée ensuite au citoyen Daniel Lombard, propriétaire, demeurant à Paris rue Demily, numéro 44-division de Bonconseil pour le prix de 75000 francs.

UNE EXPOSITION

La grande lessive du printemps

Les enfants de l'école maternelle ont « étendu » leurs productions artistiques sur les grilles de l'école les 22 et 23 mars.
Une manière de célébrer la nouvelle saison, de mettre de la couleur dans nos vies un peu moroses ces temps-ci.
Les enfants étaient fiers de montrer leur talent et les parents étaient ravis de pouvoir admirer tout ce travail engagé et partagé.

- *fleurs bucoliques de la classe de PS/MS , Corinne Hermand*
- *fleurs des champs de la classe PS/MS de Julie Rodot*
- *arbres printaniers de la classe de MS/GS, Julie Chaumet*
- *arbres de vie et fleurs camaïeu de rouge primaire de la classe de GS, Roselyne Trukan*













ECOLE MATERNELLE

La ferme Tiligolo à l'école !!





La ferme de Tiligolo est venue le 17 et le 18 mai à l'école avec tous ses animaux : chèvre, chevreau, agneau, poules, coq, poussins, canes, canetons, porcelet, lapins et oie.

À cause du mauvais temps, tout le monde a été installé dans la salle de motricité. L'ambiance à l'école en était toute transformée : cris des animaux, bonne odeur de la ferme... pour la plus grande joie de tous.

Chaque classe a pu bénéficier d'une demi-journée pour se familiariser avec les animaux et participer aux activités.

Au programme : spectacle de présentation des animaux, soins et observations des animaux, traite de la chèvre, fabrication du fromage, observations des œufs, souvent pondus sur place.

L'équipe enseignante a préféré programmer cette activité, plutôt que d'organiser une sortie scolaire, avec la problématique de la crise sanitaire.

Les enfants étaient très enthousiastes. Nous pouvons remercier les administrateurs de la ferme et l'animatrice Tiligola pour la qualité de leur prestation ainsi que les animaux dociles et patients.

Les « Amis de l'école » ont répondu présent pour tout financer. Pensez à soutenir cette belle association de parents bénévoles qui essaie d'œuvrer au mieux pour vos enfants, et ce malgré le contexte actuel.











Association sportive de Marolles

Un stage multisports qui fait du bien

Malgré les consignes sanitaires contraignantes (activités en extérieur sans contact, respect des distanciations, etc ...), l'ASM a tout de même organisé son traditionnel stage multisports pendant les dernières vacances scolaires du 16 au 23 avril.

21 enfants de 7 à 12 ans y ont répondu présent et se sont bien dépensés en plein air avec un temps relativement ensoleillé.

Au programme, du base-ball, de l'athlétisme, du tennis, du disc golf, du foot golf, de la course d'orientation et pour finir du football et du basket via des exercices sans contact.

Tout le monde est sorti ravi et joyeux de cette semaine qui a permis à toutes et tous (enfants mais aussi éducateurs et parents des enfants) de renouer avec des activités sportives très ludiques et de retisser ce lien social qui nous manque cruellement à tous.



Lors de la clôture, rendez-vous a été donné au prochain stage qui devrait avoir lieu du mercredi 07 au mardi 13 juillet, au tout début des grandes vacances scolaires.



ASSOCIATION

Comité des fêtes

En raison de la situation sanitaire, nous avons dû annuler la brocante prévue le dimanche 9 mai, les contraintes préfectorales étant trop restrictives (8m par visiteurs, interdiction de toucher les étalages, ...). Elle est reportée au **dimanche 19 septembre**.

Nous préparons activement les festivités du 14 juillet :
- de 8h à 18h : brocante/vide-grenier dans la rue principale.
- 19h30 : repas champêtre, place Saint-Georges
- à partir de 22h : bal populaire
- 22h30 : Départ pour la retraite aux flambeaux, parking
- 23h : feux d'artifice sur les berges de la Seine

Pour les inscriptions à la brocante et au repas champêtre, des permanences seront assurées à la Maison Pour Tous à partir du 21 juin. Des informations complémentaires (dates, horaires, documents à fournir) vous seront données dans la 1ère quinzaine de juin sur les panneaux d'affichages municipaux et chez vos commerçants ainsi que sur notre page Facebook.

À bientôt.

L'équipe du Comité des Fêtes

MANIFESTATIONS





Nous tenons à rendre hommage à Jacques Ligneau, décédé récemment, pour ces nombreuses années en tant que conseiller municipal de 1989 à 2001 et adjoint à la voirie de 1989 à 1995.

Au cours de cette période, il a piloté les aménagements de la traversée de Marolles, participé aux réunions liées à la sortie de l'autoroute A5, contribué à la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) dénommé maintenant PLU, dirigé l'agrandissement de la station d'épuration et s'est également investi aux côtés de Marius Verley dans la construction de la salle des fêtes inaugurée en 1992.

De 1995 à 1998 il a été adjoint aux bâtiments et a monté le dossier de construction du gymnase qui a vu le jour en 2000, et a participé à l'aménagement et l'éclairage du terrain stabilisé au stade.

En dehors de son mandat d'élu, il a été également un membre très actif des associations sportives, que ce soit au club cyclosport de Marolles, au club de Football mais aussi en tant que président de l'A.S.Marolles.

La municipalité de Marolles présente ses plus sincères condoléances à sa famille et s'associe à leur chagrin.



Etat civil

Mariage

M. SKRZYP François et Mme TOURBET Myriam





Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)